

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Numismatische Gesellschaft
<b>Band:</b>	13-17 (1963-1967)
<b>Heft:</b>	61
<b>Artikel:</b>	Les boîtes de changeurs du Musée d'histoire de Berne
<b>Autor:</b>	Lavagne, François G.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-170774">https://doi.org/10.5169/seals-170774</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*ut nummo, cui publica forma est*<sup>16</sup>. Mit dieser klassischen Formulierung ist also zugleich die erwünschte Verbindung zwischen Antike und Abendland im Bereich unserer Metapher hergestellt.

Ein besonders hübsches Beispiel aus dem frühen 17. Jahrhundert kann ich jetzt als Lesebruch beisteuern. Einer der ältesten Anhänger des damals durch Johann Valentin Andreäts Initiative aufgekommenen mystischen Ordens, Julianus de Campis<sup>17</sup>, klagt in seinem Sendbrief oder Bericht . . . von der Newen Brüderschafft deß Ordens vom Rosen Creutz . . . 1615, Bl. 5 ro (Bogen A v, recto): «das ist gewiß / wann *Plato* und *Aristoteles* denarium huius seculi sehen solten / ich zweifele nicht / sie würden des geprege jhrer münze verleugnen / vnd mit verwunderung *priora secula* beschweren (= beschwören) / Dann sie schwerlich jhre eigene *scripta* mehr verstünden».

Man sieht, die Geschichte unserer auf den ersten Blick in älterer Zeit nur spärlich belegten Metapher ist doch ein weites Feld. Es steht zu hoffen, daß Jörg Dietrich in absehbarer Zeit das Thema, besonders im Blick auf seine antiken Ursprünge und Zusammenhänge, zum Gegenstand einer ausgebreiteten Untersuchung macht<sup>18</sup>.

#### Abbildungsverzeichnis

1. sassanidische Silberdrachme des Schapur I. (241–272).
2. «Incusen»-Fehlprägung der röm. Republik (Sydenham CRR 644).
3. sassanidische Fehlprägung des Kawad I. (499–531).
4. Stark dezentrierter Republikdenar (Sydenham CRR 942).
5. Südwestkleinasiatische Bronzeprägung, Rs. fast 100prozentig dezentriert.
6. Dezentrierte sassanidische Silberdrachme des Chosroes II. (591–628).  
(Sämtliche Stücke: Tübingen, Sammlung des Verfassers.)

<sup>16</sup> *Inst. or.* 1, 6, 1. Weinrich, a. O. 510 mit Anm. 5, wo auch noch auf den spätantiken Nachklang bei Chirius Fortunatianus, *Ars rhet.* III 3 verwiesen ist (C. Halm, *Rhet. Lat. minores*, 1863, S. 122).

<sup>17</sup> Hinter diesem Pseudonym verbirgt sich (nach Brit. Mus. Gen. Cat. of Printed Books 31. 1940, Sp. 598) der Mag. Philos. und Fürstl. Anhaltische Rat zu Dessau Julius Sperber, gest. 1616 (vgl. auch Jöchers Gelehrtenlexikon 4, 1751, Sp. 729).

<sup>18</sup> Auch H. Weinrich a. O. 519 fordert ausdrücklich, «die Geschichte des Bildfeldes (Münze und Wort) zu schreiben».

## LES BOITES DE CHANGEURS DU MUSÉE D'HISTOIRE DE BERNE

François G. Lavagne

A l'époque relativement récente où la monnaie métallique avait une valeur intrinsèque correspondant à sa valeur nominale, la confiance que nous avions dans l'intégrité du pouvoir qui frappait les monnaies, la précision de leur fabrication, la rigueur des contrôles qu'elles subissaient, nous assuraient qu'elles valaient effectivement le prix gravé sur une de leurs faces.

Il n'en était pas de même dans les temps anciens: la technique de fabrication, moins rigoureuse, causait des différences sensibles dans le poids des pièces tirées

d'un même lingot; le pouvoir altérait les émissions successives d'une même espèce; la forme des pièces facilitait le rognage de menues parcelles de métal précieux.

La monnaie avait alors le caractère d'une marchandise d'échange, qu'elle tenait de ses origines, marchandise pratique, maniable, durable, mais dont l'irrégularité de poids exigeait qu'on la contrôlât. Poids et monnaies étaient si intimement liés que les termes de «talent, mine, drachme, livre, denier...» désignaient aussi bien les espèces que les instruments de pesage.

La pratique du pesage des monnaies est aussi ancienne que la monnaie elle-même. Tandis qu'à certaines époques elle était entérinée par le pouvoir (un édit de Julien de 363 interdit de refuser les pièces légères, puisqu'il existe des magistrats, les zygostrates, pourvus de poids étalons, à la disposition du public pour peser les monnaies), d'autres souverains interdirent le pesage monétaire, aux treizième et quatorzième siècles<sup>1</sup>, sans y parvenir d'ailleurs, tant cet usage était justifié par le nombre et la variété des monnaies qui circulaient dans nos pays occidentaux.

L'un des plus anciens documents montrant l'usage d'une balance est un bas-relief trouvé dans la nécropole de Saqqaràh qui remonte à la cinquième dynastie égyptienne (2400 ans avant J.C.)<sup>2</sup>, on y voit le pesage de lingots, forme initiale de la monnaie; une scène analogue figure sur de nombreux papyrus égyptiens<sup>3</sup>, sur un bas-relief assyrien<sup>4</sup>. Quantité de petites balances — dont la dimension semble prouver qu'elles étaient réservées au pesage des monnaies — ont été mises à jour au cours des fouilles archéologiques du Proche Orient et du bassin méditerranéen.

Dans une forme toute semblable à celle qu'elles ont eu jusqu'au dix-neuvième siècle, des boîtes de pesage, comportant une balance et des poids monétaires, ont été recueillies au temps du Bas-Empire<sup>5</sup>.

Mais c'est à partir du seizième siècle que le développement des échanges commerciaux et de la circulation monétaire qui en résulta, suscita l'éclosion de nombreux ateliers de balanciers, dont les produits se retrouvent aujourd'hui dans les musées et collections particulières.

Les boîtes de changeurs — appellation impropre car les changeurs n'en étaient pas les seuls utilisateurs, tout commerçant, fonctionnaire du trésor, comptable de communautés, et de nombreux particuliers s'en servaient régulièrement — étaient fabriquées dans les grands centres commerciaux: Cologne et la région rhénane pour l'Allemagne, Londres et Birmingham pour l'Angleterre, Paris, Lyon, Bordeaux pour la France, Amsterdam, Bruges, Anvers, Bruxelles, Middelbourg pour les Pays-Bas, Milan et Turin pour l'Italie, Genève pour la Suisse.

Avant de décrire celles que possède le Musée d'Histoire de Berne, nous croyons utile d'indiquer quelques notions du pesage monétaire.

Le système d'unités utilisé dans le pesage des monnaies différait souvent de celui qui servait de base au pesage des marchandises: le marc de Paris — ou marc de Troyes — réglait les monnaies françaises et flamandes; il pesait 244,7529 g et se divisait:

<sup>1</sup> Le Comte Guy de Dampierre, en 1292, interdisait aux Flamands de posséder des balances et poids à peser les monnaies.

<sup>2</sup> P. Moutet, Scènes de la vie privée dans les tombeaux égyptiens, Paris 1925, 277. G. Daressy, Le Mastaba de Mera, Mémoires de l'Institut Egyptien 3, 1898, 529.

<sup>3</sup> H. Ducros, Etudes sur les balances égyptiennes, Annales du Service des Antiquités d'Egypte, 9, 1908, 32–48; 10, 1909, 240–253.

<sup>4</sup> Règne d'Ashurnasipal II. 883–859 av. J. C. — British Museum, Bruno Kisch, Weights and Scales, Yale Univ. Press, New Haven and London 1965, 31.

<sup>5</sup> T. Sheppard, M. Sc. and J. F. Masham, Money Scales and Weights, Spink London 1923: balances de la coll. Petrie p. 4 fig. 3; du Metropolitan Museum p. 5 fig. 6.

– en France	en 192 deniers de 1,275 g ou 4608 grains de 0,0531 g (le denier valait 24 grains)
– aux Pays-Bas	en 160 deniers (engelsens) de 1,5297 g ou 5120 grains (as) de 0,0478 g (l'engelsen valait 32 as)

Le marc de Cologne utilisé en Espagne et au Portugal pesait 230,05 g et se divisait en 192 deniers de 1,198 g ou 4608 grains de 0,049 g (le denier valait 24 grains)

La livre Troy anglaise pesait 373,24 g et se divisait en 240 deniers (dwt) de 1,555 g ou 5760 grains de 0,0648 g (le denier valant 24 grains).

Nous voyons que la division du denier était de 24 grains, sauf aux Pays-Bas où il valait 32 grains.

Les cours des monnaies étaient fixés par des «Ordonnances» qui, outre la valeur des espèces en monnaie de compte, indiquaient le poids de chacune d'elles; ce poids n'était pas celui de l'émission, correspondant à la «taille» c'est-à-dire au nombre de pièces que l'on tirait d'un marc de métal, mais un poids circulant ou de «tolérance» légèrement inférieur au poids d'émission; la différence s'appelait le «remède».

Les ordonnances flamandes, à cause de la division de l'engelsen en 32 as, donnaient le poids des monnaies dans les 2 systèmes: deniers-grains et engelsen-as<sup>6</sup>.

Le pesage avait pour but de vérifier si la pièce avait un poids inférieur au poids de tolérance, auquel cas sa valeur était diminuée d'autant, d'après un taux fixé par l'ordonnance pour chaque grain manquant; le taux variait naturellement suivant le titre du métal monnayé.

Avec la petite balance, dont la sensibilité était très grande, les instruments du pesage étaient des poids correspondant à chaque monnaie, que l'on appelait «dénéraux» et qui reproduisaient le poids de tolérance; ils se distinguaient par un type identique ou semblable à celui de la monnaie; le changeur plaçait le dénéral dans l'un des plateaux et la monnaie dans l'autre: si le fléau trébuchait du côté de la monnaie, celle-ci valait son cours légal.

Mais si le fléau s'inclinait du côté du poids, le changeur rétablissait l'équilibre en plaçant, dans le plateau de la monnaie de petits poids additionnels appelés poids de grains. Il comptait alors les grains ajoutés et calculait la somme correspondant au défaut de poids, à déduire de la valeur légale de la monnaie.

Les boîtes du Musée d'Histoire de Berne sont de quatre origines.

#### *I. Boîtes d'origine lyonnaise<sup>7</sup>*

Les boîtes lyonnaises des dix-septième et dix-huitième siècles sont construites suivant une technique quasi constante: forme rectangulaire, évidemment central

<sup>6</sup> Ordonnance royale sur le prix des monnaies d'or et d'argent publiée par Christophe Plantin, à Anvers en 1575.

<sup>7</sup> F. Lavagne et J. Forien de Rochesnard, Balanciers lyonnais des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Actes du 89<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes 1964.

pour les plateaux de la balance, charnières en fil de laiton, fermeture latérale par deux crochets de laiton, cases des poids disposées sans ordre apparent; toutefois il existe aussi des boîtes oblongues, pour un nombre réduit de poids, dans lesquelles les plateaux sont logés chacun à une extrémité de la boîte.

Les poids sont en forme de tronc de pyramide carrée, et sont obtenus par coulée ou par frappe; la grande base, «avers» ou «droit» porte le type caractéristique rappelant celui de la monnaie; la petite base, «revers», porte trois groupes d'indications, incuses:

- 1<sup>o</sup> la légende de poids en chiffres romains, par exemple X D XII ou X D XII GR sur deux lignes, signifiant 10 deniers et 12 grains (valeurs indiquées ci-dessus),
- 2<sup>o</sup> la marque du balancier fabricant, constituée en général par ses deux initiales couronnées,
- 3<sup>o</sup> la marque de contrôle de la Cour des Monnaies: pour la ville de Lyon c'est la lettre D surmontée d'un lys; l'apposition de ce poinçon était confiée à un balancier-juré, choisi parmi les balanciers, à tour de rôle et nommé pour deux ans; il

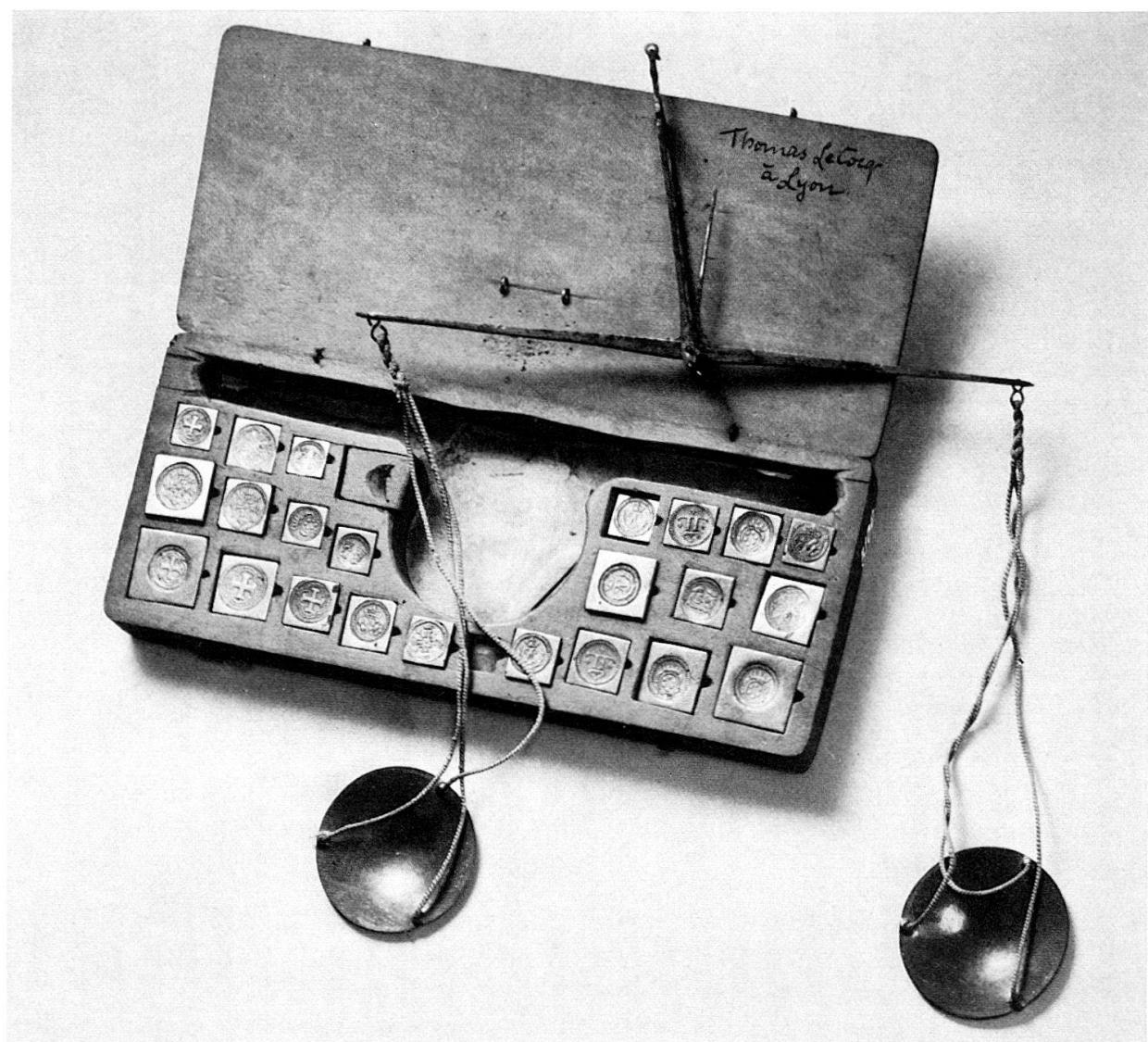


Fig. 1

Inv. 5100

complétait le poinçon de contrôle en y ajoutant, au-dessous de la lettre D sa propre marque de vérificateur, qui était une lettre ou un symbole, croissant, étoile, larme, croisette, cœur, hermine, etc.

La marque de contrôle ne figure pas sur tous les poids des boîtes lyonnaises, soit qu'elles aient été fabriquées avant 1668, date où ce contrôle a été institué, soit par suite du relâchement de ce contrôle.

En principe chaque balancier fabriquait ses poids, mais il arriva que certains achètent leurs poids à un confrère, ainsi d'ailleurs que leurs balances.

Sous le couvercle le nom du balancier et son adresse sont écrits à l'encre, puis, vers le milieu du dix-huitième siècle, tracés avec des marques à feu; les ateliers de ces artisans étaient situés dans le voisinage de la Monnaie de Lyon: la plupart dans la rue Tupin qui existe encore aujourd'hui.

Les boîtes comportent presque toujours une petite case pour les poids de grains, fermée par une tirette en bois; la série normale des grains est 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 18, 24 grains; le cours de la monnaie est souvent écrit à l'encre au-dessus de l'alvéole contenant le poids; une petite aiguille sert à dégager les poids en s'insérant dans une encoche pratique sur un côté du logement du dénérail.

La boîte No 5100 (fig. 1) est l'œuvre du balancier Thomas Lecocq, nom pour une fois écrit sur le couvercle à l'extérieur. Une boîte du Cabinet des Médailles de Genève donne son adresse complète: «Thomas Lecoq Rue Tupin A la Selle d'Argent à Lyon 1723». La boîte contient 24 cases où sont logés 23 poids qui, comme ceux de Genève sont marqués des initiales NR couronnés; confirmant ce qui a été dit ci-dessus, on voit que Lecocq achetait ses poids à son confrère Nicolas Raybay (1673 à 1711) à qui correspond la marque NR; (cependant la collection de l'auteur renferme des poids marqués TL).

Cette boîte donne une idée assez complète des monnaies qui circulaient dans la région lyonnaise.

<i>a) Monnaies françaises</i>		<i>Poids de tolérance</i>	<i>Valeur en batz</i> <sup>8</sup>
Louis aux 8 L	(1709)	6 d. 8 g. = 8,07 g	148 en 1725
Double louis		12 d. 17 g. = 16,20 g	
Demi louis		3 d. 4 g. = 4,04 g	
Louis de Noailles	(1716)	4 d. 18½ g. = 6,08 g	222 en 1725
Double louis		9 d. 13 g. = 12,16 g	
Demi louis		2 d. 9 g. = 3,04 g	
Louis aux 2 L	(1720)	7 d. 14 g. = 9,67 g	178 en 1725
Demi louis		3 d. 19½ g. = 4,86 g	
Louis Mirliton	(1723)	5 d. 2 g. = 6,47 g	119 en 1725
Double louis		10 d. 4 g. = 12,96 g	
Demi louis		2 d. 13 g. = 3,24 g	
Louis aux lunettes	(1726)	6 d. 9 g. = 8,12 g	155 en 1734
Double louis		12 d. 18 g. = 16,25 g	
Demi louis		3 d. 4½ g. = 4,06 g	

<sup>8</sup> C. Martin, Cours des monnaies françaises au pays de Vaud, Genève 1961 et Les boîtes de changeurs à Genève et Berne, RSN 39, 1958/59, 59 ss.

*b) monnaies espagnoles*

Pistole de Charles Quint	2 d. 15	g. = 3,345 g	125 en 1730
Double pistole	5 d. 6	g. = 6,69 g	
Quadruple pistole	10 d. 12	g. = 13,38 g	
Pièce de 8 pistoles	21 d.	= 26,77 g	
Ducat d'Espagne	2 d. 17	g. = 3,45 g	62 en 1725
Double ducat	5 d. 10	g. = 6,90 g	

*c) monnaies italiennes*

Pistole des Médicis	2 d. 14	g. = 3,29 g	
Double pistole	5 d. 4	g. = 6,58 g	
Quadruple pistole	10 d. 8	g. = 13,17 g	
Pièce de 8 pistoles	20 d. 16	g. = 26,34 g	

La boîte No 20297, de forme oblongue, fut construite par Pierre Vivien; elle porte l'inscription:

«faict à Lyon par pierre Vivien en rue tuppin à lempereur couronné 1674».

Ce balancier, qui ne savait pas écrire, signa d'une croix les statuts de sa corporation, en 1668; on connaît de lui une boîte très complète dont les poids sont marqués des lettres PV couronnées, dont la balance est frappée d'un poinçon représentant un dauphin entre les lettres P et V couronnées. La date est la même: 1674. Pierre Vivien fut juré de la corporation en 1670 et 1671; à partir de 1675 il n'est plus cité.

Les poids de sa boîte sont ceux du  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{1}{8}$  d'écu français, de la pistole et du ducat d'Espagne, de la Pistole d'Italie.

Nous trouvons ensuite une boîte No 3418 b qui est l'œuvre de Joseph Pascal «Rve . D . 4 . Chapaux» voisine de la rue Tupin. Diverses boîtes de ce balancier et les Archives lyonnaises témoignent qu'il exerça sa profession entre 1754 et 1773; les poids sont marqués des initiales I et P non couronnés.

Comme il est fréquent dans les professions artisanales de cette époque, la famille Pascal a compté plusieurs balanciers: les boîtes 1797, 3222, 5268, 14801 et 17662 ont été faites par Dominique Pascal, probablement le père du précédent.

Entré comme apprenti en 1715 chez le balancier L. Grosset, il est nommé maître en 1722 après avoir fait son «chef-d'œuvre»; il habitait déjà rue des 4 chapeaux, signait ses poids des lettres DP non couronnées. On connaît de lui une seule boîte datée marquée 1747, qui doit être proche de la fin de sa carrière.

Un Gilbert Pascal est encore signalé en 1727 et 1784.

## 2. Boîtes d'origine allemande

Les neuf boîtes ci-après sont construites sur la même technique et leur création se situe entre 1770 et 1810. Il y eut, du seizième au dix-huitième siècle une importante production des balanciers de Cologne dont les boîtes, très ouvrageées, ont été étudiées par Mr. Bruno Kisch<sup>9</sup>; le Musée n'en possède malheureusement aucune et nous devrons nous contenter d'une fabrication plus standardisée.

Dans ces boîtes plus modernes, les poids — à l'exception de quelques uns pesant les monnaies lourdes comme les thalers et les quadruples pistoles — sont taillés sur

<sup>9</sup> B. Kisch, Gewichte und Waagemacher im alten Köln, Cologne 1960, fig. 13–33.

le même carré, de 15 à 17 millimètres de côté; seule leur épaisseur varie suivant le poids de la monnaie. Cette caractéristique permet de les ranger en files régulières et, par conséquent, il est possible de fabriquer les boîtes à l'avance, à l'inverse des boîtes lyonnaises dans lesquelles il est visible que les alvéoles sont taillés d'après les poids.

Il y avait, de ce fait, des artisans menuisiers spécialistes de la fabrication des boîtes, ce qui est encore prouvé par la forme et les dimensions identiques des produits de différents balanciers.

Les poids sont généralement munis d'une tige de préhension ou d'une petite boule; sauf exception, ils portent le nom entier ou abrégé de la monnaie plutôt que son type, ainsi que de petits poinçons paraissant indiquer la province:

- cheval pour le Hanovre,
- lion, parfois couronné, pour le Palatinat,
- lys ou couronne de signification inconnue.

Le revers des poids est toujours vierge. Les noms, adresses et qualités des balanciers et la date — souvent incomplète — sont imprimés sur des étiquettes collées sous le couvercle; des antiquaires peu scrupuleux ôtent malheureusement ces étiquettes pour attribuer aux boîtes une origine plus ancienne.

Presque toutes les boîtes portent une marque de contrôle appliquée au feu, sous le couvercle: c'est le mot «IUSTIRT» surmonté de couronnes ou palmes; quelquefois ce mot est «J:CVMAGZ», terme dont nous n'avons pas trouvé l'explication, et qui paraît être du yddisch.

Les boîtes No 5301 et 17663 sont signées par Johann Peter Aeckersberg dont l'inscription indique qu'il était — outre son métier de balancier — étalonneur juré (*geschworener Eichmeister*) du Palatinat; il exerçait à Wichlinghausen in Barmen.

La boîte datée de 1774 contient des poids non marqués; ceux de la boîte de 1795 portent le lion du Palatinat.

J.P. Aeckersberg a signé aussi la boîte No 727; elle est plus ancienne que les précédentes: les poids portent une effigie de la monnaie et sont traversés par une tige, ce qui semble une transition entre l'ancienne technique des poids portant le type des monnaies et la technique simplifiée avec tige de préhension et gravure du nom de la monnaie lettre par lettre. Les boîtes de ce type sont très rares<sup>10</sup>.

Johann Daniel von Berg, maître balancier et étalonneur juré de Palatinat et de Bavière est l'auteur de la boîte No 2807 (fig. 2).

La date est incomplète: 179 . . ., mais on connaît de lui des boîtes datées de 1778, 1781, 1787, 1799. Il exerçait «in der Bergischen Hauptstadt Lennep», ville rhénane; certains de ses poids portent le cheval, d'autres le lion, et c'est surtout sur ses œuvres que l'on trouve la mention «J:CVMAGZ».

Enfin nous trouvons cinq boîtes<sup>11</sup>, toujours du même type et de l'époque indiquée, qu'il est impossible d'attribuer, les étiquettes ayant été enlevées. Parmi les balanciers susceptibles de les avoir fabriquées, citons:

- Johann Peter Brasehman, de Wichlinghausen (1770—1780)
- J. W. Forsthoff, de Solingen (1785)
- Johann Abraham Herbertz, ou J. Philipp, de Solingen, ou encore Johann Wilhelm (1775)
- Johann Mittelstenscheid, de Lennep, après 1800
- Johann Melchior Kruse, d'Eberfeld (1783)

<sup>10</sup> Plusieurs de ces boîtes existent au Stadtmuseum de Cologne, Zeughausstrasse.

<sup>11</sup> Boîtes No 996, 6248, 13911, 21081 et 22207.

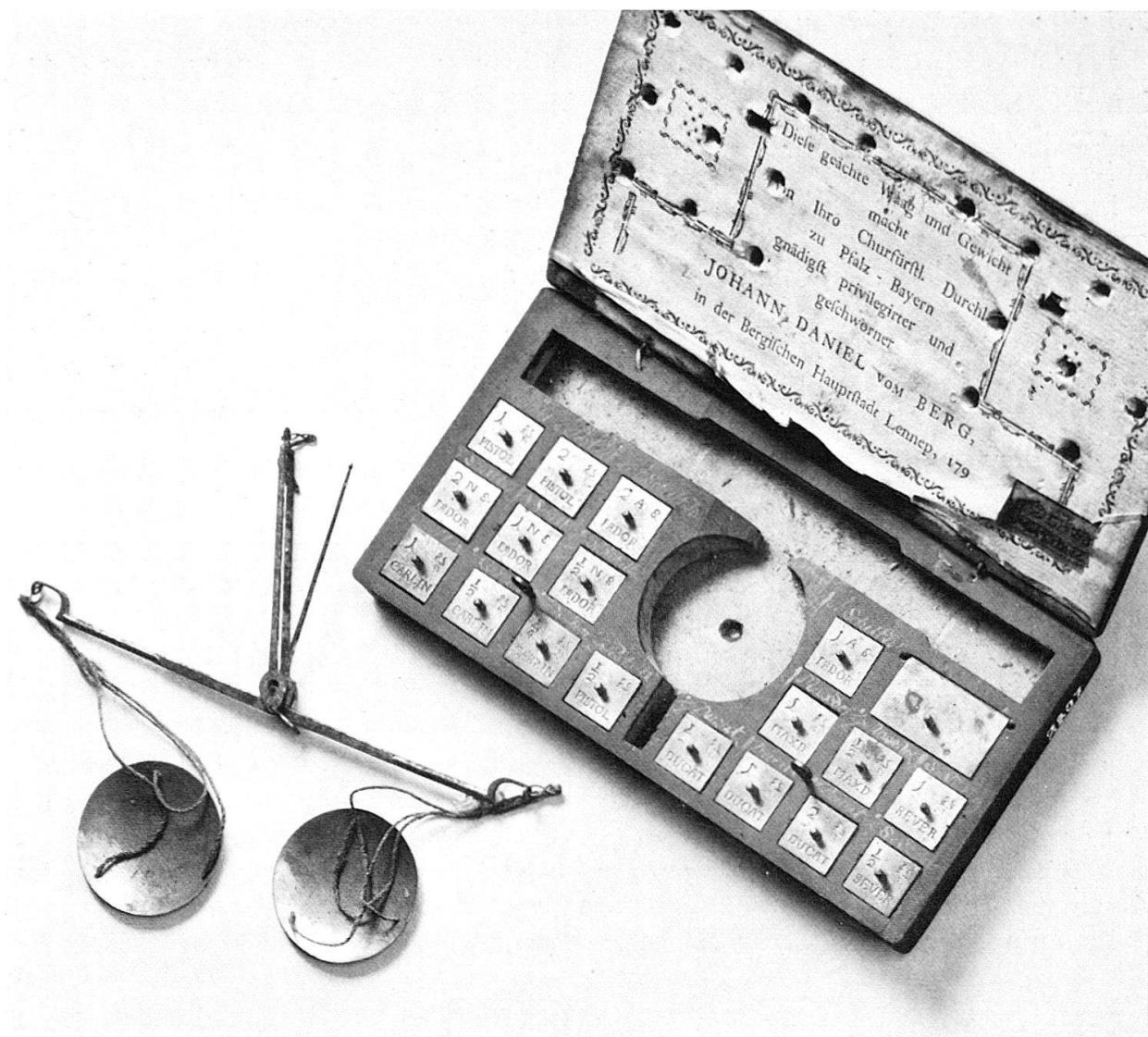


Fig. 2

Inv. 2807

— Johann Peter Poppenberg ou ses frères à Sprockhavel.

Les monnaies correspondant aux poids sont à peu près les mêmes dans les différentes boîtes:

- Convention Thaler
- Kronenthaler et  $\frac{1}{2}$
- Maximilien d'or et  $\frac{1}{2}$
- Carolin d'or et  $\frac{1}{2}$
- Souverain des Pays-Bas et  $\frac{1}{2}$
- Guinée de George III et  $\frac{1}{2}$
- Pistole d'Espagne, double et demie
- Ducat des Provinces Unies et  $\frac{1}{2}$
- Louis d'or, vieux ou neuf suivant les époques
- Pièces de 20 et 40 francs vers 1800.

Le nom des monnaies est écrit à l'encre rouge au-dessus de l'alvéole qui contient le poids.

### *3. Boîtes d'origine flamande*

Les boîtes flamandes comportent souvent un tiroir contenant 12, 15 ou 18 poids; les côtés en sont moulurés et des motifs géométriques décorent parfois le dessus du couvercle, ainsi que des fers de reliure; les poids sont carrés, de dimension constante et ils portent au revers une marque spécifique du balancier.

La boîte No 33682 est malheureusement privée de son étiquette; à l'exception d'un seul poids marqué PH qui porte aussi la main d'Anvers et la date 1648 (Pierre Herck, balancier anversois, demeurant «au Saumon, au coin de la rue de Tournai, étalementeur juré de la Province de Brabant»), les autres poids sont caractéristiques de la Zélande, province occidentale de la Hollande, à l'embouchure du Rhin.

Les villes de Middelbourg et Goes ont abrité plusieurs balanciers dont les marques portent un lion issant des eaux, encadré par des initiales et dates diverses:

MM et 9/5 (1595)

MM et 1601

MM et 1615

qui représentent Mathys Molckman, de Middelbourg; d'autres portent MB et 06 (1606), qui sont de Martin Goetbloet (1592–1639). Enfin MDM désigne Maerten du Mont (1586–1622) balancier et étalementeur juré de Middelbourg. Il est dommage que cette boîte ne soit pas plus homogène, car les boîtes de Zélande sont très rares, la plus importante collection ayant été détruite pendant la dernière guerre.

### *4. Boîtes d'origine italienne*

La plupart des boîtes italiennes connues proviennent de Milan où les balanciers Catlinetti et son successeur Greppi étaient installés au début du dix-neuvième siècle.

La boîte No 21482 (fig. 3) en est un exemple typique:

- couverture de papier
- garniture intérieure en peau chamoisée
- balance en cuivre
- poids ronds, superposés dans un seul alvéole, pour la monnaie et ses divisions.

Il reste enfin deux boîtes d'origine inconnue; l'une portant le No 21433 est de fabrication française: la disposition du logement de la balance et des cases de poids n'est pas usuelle; la boîte est de la fin du dix-huitième siècle et ses poids ne sont pas marqués.

La boîte No 7040, de facture élégante, avec motif de marqueterie, est probablement d'origine allemande.

Nous terminons cette étude en ajoutant quelques renseignements complémentaires aux indications que donne la brochure «Die alten Maße und Gewichte» de F. Ris, concernant les piles à godets que possède le musée.

*No 1 de la brochure: Pile de 16 livres.* La marque frappée sur la droite du couvercle est un calice, qui a été utilisé par plusieurs balanciers de Nuremberg<sup>12</sup>:

<sup>12</sup> W. Stengel, Merkzeichen der Nürnbergischen Rothschiemede, Mitt. d. German. Nationalmus. 1918/19, 107–155.



Fig. 3

Inv. 21482

— Georg Fleischmann	1667
— Johann Erasmus Fleischmann	1727
— Johann Reinhart Lenz	1766—1795
— Christoph Lenz	1796

Le poinçon au A couronné a été apposé par l'étalonneur français qui eut la charge de régler l'étaalon bernois; il fut utilisé successivement par

— Canu l'Aîné, rue Saint-Denis	1724
— Frémin Pierre	1756—1768

Si cette pile à godets est bien l'étaalon commandé en 1763 par les autorités bernoises, c'est donc Pierre Frémin qui l'aurait étalonné.

*No 3, Pile de 1 marc.* Cette pile complète la belle série d'étaulons bernois qui commence à 50 livres et descend à 1 livre; elle porte comme marque de balancier un aigle qui fut utilisé par:

– Christoph Willibald Schück	1769
– Erasmus Schmidt	1689
– Johann Jakob Pabst	1805

En 1775, date portée par les autres poids, c'est donc le premier de ces balanciers qui aurait fourni la pile à godets.

No 22, *Pile de 32 livres*. Il existe au Musée Gruuthuuse de Bruges une pile analogue mais de 64 livres, signée aussi d'Alberdus Weinmann; elle est étalonnée à la livre d'orfèvre de Nuremberg ou «Silbergewicht» (ou à la livre monétaire d'Augsbourg, comme sembleraient l'indiquer les poinçons de contrôle).

Alberdus Weinmann, fils de Hans lui aussi maître balancier, était établi à Nuremberg en 1538 et exerça jusqu'à sa mort, en 1585; on connaît encore de lui une pile de 32 livres au Musée de Physique de Dresde.

No 25, *Pile de 4 livres*. La marque du balancier n'est pas une hache, mais une hallebarde; les initiales P et R qui l'encadrent semblent désigner Paulus Ritter (1730–1768).

Une pile de 8 livres, qui ne figure pas sur la brochure de F. Ris porte comme marque un coq, qui désigne

– Christoph Stohdruberger	1788 ou
– Johann Zacharias Abend	1820

Elle est étalonnée à un poids de 249,3 grammes au marc; avec beaucoup de prudence, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une pile ancienne réétalonnée à la livre suisse nouvelle de 500 grammes; sinon, nous ne voyons guère que la livre de Lucerne: 499,4 grammes dont le poids se rapproche de celui de la pile considérée.

#### MITTEILUNGEN DER EIDGENÖSSISCHEN MÜNZSTÄTTE

An dieser Stelle sollen die jährlichen Nachträge zu dem Verzeichnis der Prägungen von Schweizer Münzen von SM 15, 1965, H. 58 S. 50 f. mitgeteilt werden. Für die Zustellung

der Unterlagen ist die Redaktion Herrn Anton Schmid, Chef der Eidgenössischen Münzstätte, sehr zu Dank verpflichtet.

Prägezahlen 1965:

Franken:

Stückzahl:

5.–	5 021 000
2.–	8 526 000
1.–	5 032 000
-.50	17 920 000
-.20	15 005 000
-.10	14 190 000
-.05	1 430 000
-.02	—
-.01	—

*Eidg. Münzstätte. Der Chef: A. Schmid*